

**MÉMOIRE PORTANT SUR
LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE TOULNUSTOUC**

Rapport préparé par
La Chambre de commerce de Baie-Comeau
La Ville de Baie-Comeau
Le Centre local de développement de Manicouagan
La Municipalité régionale de comté de Manicouagan

Rapport remis au
B.A.P.E. dans le cadre des audiences publiques
sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnostouc
tenues à Baie-Comeau le 12 mars 2001

Table des matières

HISTORIQUE	3
INTRODUCTION	8
<i>Le projet Toulnostouc et sa raison d'être</i>	9
<i>Le projet Toulnostouc et les impacts environnementaux</i>	10
<i>Le projet Toulnostouc et la relance de la MRC</i>	12
<i>Le projet Toulnostouc et le rassemblement des communautés</i>	14
<i>Le projet Toulnostouc et les retombées économiques</i>	15
<i>Le Plan de relance</i>	17
<i>Les structures d'accueil et de services</i>	24
LES RECOMMANDATIONS ET LA CONCLUSION	26

PRÉAMBULE

La Côte-Nord, l'une des plus vastes régions du Québec, s'étend sur quelque 1 280 km entre Tadoussac et Blanc-Sablon. C'est une région présentant une faible densité de population (0,3 habitant au km² en 1996). L'occupation de la Côte-Nord est essentiellement linéaire le long du littoral et 80 % de la population se concentre sur 0,6 % du territoire, soit une mince bande côtière entre Tadoussac et Sept-Îles. On retrouve deux principaux pôles urbains sur ce territoire soit Baie-Comeau et Sept-Îles qui se séparent à peu près 50 % de toute la population régionale. La MRC Manicouagan compte 35 946 habitants en 2001 dont 25 050 à Baie-Comeau.

L'importance de l'apport économique de la Côte-Nord pour l'ensemble du Québec est flagrante puisqu'avec à peine 1,5 % de la population québécoise, elle produit près de 30 % de tout l'aluminium du Québec, 28 % des expéditions minérales, 27 % de l'énergie électrique, 22 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province.

La MRC Manicouagan occupe une position stratégique sur la Côte-Nord puisque d'une part, elle concentre 67 % de tous les emplois manufacturiers de la région, et de plus, elle constitue un milieu de passage obligé entre les territoires au nord et à l'est de la Côte-Nord et le reste du Québec.

Paradoxalement, hormis le réseau dédié au transport de l'énergie hydroélectrique produite sur la Côte-Nord, l'ensemble de l'industrie est tributaire d'un unique lien routier qui la relie à l'ensemble du Québec, la route 138. Ainsi, c'est 676 kilomètres qui séparent Montréal de Baie-Comeau. Heureusement des fournisseurs de biens et services sont présents à proximité des installations des grandes entreprises de Baie-Comeau, évitant les problèmes de transport (juste à

temps) ou encore les trop longs délais pour un appel prioritaire nécessitant la présence d'un spécialiste sur place.

Historique

La région de la Côte-Nord s'est développée de façon plus marquée depuis le début du siècle dernier. Afin de comprendre plus précisément son développement, voyons de plus près chacune des étapes qui ont marqué l'évolution de la région de Manicouagan et ses environs.

1900-1979 La nouvelle ère des villes-compagnies

La région de la Côte-Nord a pu voir le jour grâce à l'ouverture ponctuelle du territoire par de grandes entreprises canadiennes et multinationales durant la première moitié du siècle dernier. En effet, avant l'arrivée de ces grandes entreprises, la Côte-Nord était peuplée de petits villages où l'économie était concentrée autour de la pêche, de la chasse, de la traite des fourrures et d'agriculture de subsistance.

C'est par l'avènement de concessions forestières, que la région entre dans l'ère des villes-compagnies. Cette arrivée permettra de doubler la population régionale passant de 11 000 habitants en 1901 à 26 000 en 1941. Ces compagnies ont organisé le développement et l'aménagement du territoire en fonction de leurs besoins.

La période d'après-guerre est celle de la ruée vers le Nord. Celle-ci est caractérisée par les nombreux investissements industriels qui se succèdent à un rythme effarant.

Les grands chantiers de construction, comme ceux des barrages Manic-Outardes, ont amené sur le territoire, des milliers de travailleurs provenant de partout en province, attirés par le plein d'emplois et des salaires plus qu'intéressants.

L'immigration rapide et soutenue crée un nouveau phénomène, celui des villes-champignons. Ainsi la population nord-côtière passe de 26 000 en 1941 pour atteindre un sommet record jamais égalé depuis de 119 000 habitants en 1976.

En misant sur leur énergie électrique abondante, leur port en eau profonde, sur leur forêt et sur leurs industries déjà en place, les partenaires économiques de Baie-Comeau ainsi que les différents paliers de gouvernements croyaient que les plus beaux espoirs étaient à envisager pour la Côte-Nord. À cet effet, le plan de développement daté de 1975, prévoyait pour Baie-Comeau une augmentation de la population oscillant à près de 61 800 habitants pour l'an 2001. Malheureusement il n'en fut rien.

Ces grandes prévisions vont plutôt se transformer en une crise économique dont les retombées vont être à ce point désastreuses qu'elles mèneront même certaines villes dites « champignons » à leur fermeture complète.

Les années 80 ont laissé sur leur passage un affaiblissement économique de la région par la fermeture de grandes entreprises que l'on croyait quasi intouchables. Le résultat de cette période; une perte nette de 15 % de la population régionale en 5 ans seulement. La Côte-Nord qui comptait 118 000 habitants en 1981 se retrouve avec une population de 104 000 en 1986.

La stratégie de croissance élaborée à la fin des années 70 ne tient plus et le doute s'installe quant à l'avenir de la région.

Bien que la décennie 80 soit définie comme étant une période creuse pour la Côte-Nord, Baie-Comeau a ressenti de façon moins marquée cet exode épouvantable, puisque les principales fermetures d'usines ont eu lieu à Sept-Îles, Gagnon et Port-Cartier. La perte d'utilisateurs de biens et de services due aux fermetures d'entreprises installées au nord et à l'est de la ville ont tout de même affecté le milieu des affaires baie-comois. Heureusement, d'importants investissements de la part de la papetière et surtout de l'aluminerie Reynolds (construction des séries de cuves D et E) ont permis de relancer l'économie locale.

1990-1999 Stabilisation temporaire de l'économie

Ces années sont marquées par la relance économique des industries de la région. Ainsi, grâce au démarrage du chantier SM-3 de Hydro-Québec, à la sortie du marasme de l'industrie forestière et de son expansion, l'hémorragie démographique a pu être freinée pour la première fois en 1996 maintenant une population de 103 000 habitants dans la région comparativement à 104 000 en 1986.

La décennie 90 est synonyme d'investissements majeurs. On voit apparaître une toute nouvelle aluminerie à Pointe-Noire; la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée à Baie-Comeau amorce un agrandissement majeur lui permettant de doubler sa capacité de production en 1993. Mais malgré ces heureux développements, la région devait tout de même essuyer la perte de nombreux emplois amenés par la rationalisation des effectifs des grands employeurs régionaux dont Hydro-Québec, la fonction publique et la papetière Donohue.

Et le nouveau millénaire alors?

La région de Baie-Comeau est entrée dans le nouveau millénaire en vivant d'incertitude économique. Cette incertitude est due entre autres aux changements de propriétaires des compagnies maîtresses de l'économie locale. Ainsi, la compagnie Donohue est acquise par Abitibi-Consolidated : la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée (Alcoa) passe aux mains de Alcoa.

Que dire de la dégringolade du prix du bois d'œuvre des derniers mois, qui amène plusieurs scieries du territoire à fermer leurs portes indéfiniment.

L'annonce faite par la direction d'Alcoa quant à la disparition de 404 emplois à l'été 2000 n'a guère relancé la situation économique puisque l'anxiété a de nouveau repris dans la population. Il est tout à fait légitime de craindre le pire puisque la Société Canadienne de Métaux Reynolds, Ltée est le principal employeur de Baie-Comeau.

Introduction

Le présent mémoire a été rédigé par quatre intervenants, ayant pour objectif le développement économique de la région. Ainsi la Chambre de commerce de Baie-Comeau, le Centre local de développement de Manicouagan, la MRC de Manicouagan et la Ville de Baie-Comeau ont décidé d'unir leur voix et de joindre leur effort dans le but de soutenir le projet d'aménagement d'hydroélectricité de la rivière Tournustouc.

En rassemblant ces acteurs, la représentation de la population est complète, puisque la MRC compte 35 946 résidents réparti dans 8 municipalités, une communauté autochtone et un TNO, incluant les 25 050 citoyens de la Ville de Baie-Comeau. Le CLD travaille pour les promoteurs, les investisseurs et les quelques 1210 entreprises sur le territoire de la MRC Manicouagan et la Chambre de commerce présente la vision de plus de 600 membres.

A l'intérieur du présent mémoire, nous vous présenterons quelles sont les raisons permettant aux signataires du document d'appuyer dans son intégralité le projet de la rivière Tournustouc présenté par le promoteur Hydro-Québec.

Tout au long du mémoire, il sera question des impacts économiques, sociaux et environnementaux qu'engendrera le projet Tournustouc sur le territoire de la MRC Manicouagan.

Le projet Toulnostouc et sa raison d'être

Hydro-Québec a démontré tout au long des audiences publiques que la demande d'énergie est en hausse depuis les dernières années dû à l'apparition de la clientèle des grandes entreprises comme celles de Magnola et la modernisation des installations de la Compagnie Iron Ore. Selon les prévisions de la société d'état, il sera impossible de fournir l'énergie nécessaire à la province, si de nouveaux projets hydroélectriques ne sont pas autorisés sous peu. Ces prévisions tiennent compte uniquement des demandes faites à ce jour.

C'est pourquoi le projet proposé d'harnachement de la rivière Toulnostouc a, selon nous, sa raison d'être et respecte la mission visée par Hydro-Québec qui est « de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relative à l'énergie, de la transformation et de l'économie d'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie »¹.

De plus, le projet rencontre les trois conditions permettant la réalisation des développements hydroélectriques soit² :

- Que le projet doit être rentable à la lumière des conditions du marché, soit en fonction d'un prix à la centrale de 0,03\$/kWh;
- Il devra être acceptable du point de vue environnemental, conformément aux principes du développement durables;
- Il devra être accueilli favorablement par les communautés locales.

¹ Hydro-Québec, Plan stratégique 2000-2004, édition 1999, page 4.

Le projet Toulnostouc et les impacts environnementaux

En tant que partenaires, au cœur du développement économique de la MRC Manicouagan, nous n'avons nullement la prétention de se dire spécialistes de l'environnement. Nous tenons tout de même à souligner le fait que le milieu a été un acteur actif dans la prise des décisions concernant les préoccupations environnementales importantes.

En effet, une vingtaine d'organismes du milieu ont été réunis à quatre reprises autour d'une table d'informations et d'échanges, entre décembre 1999 et novembre 2000. Des préoccupations de différents niveaux ont été abordés à cette table comme par exemple : le dossier de la route d'accès à la centrale, les sentiers de motoneiges, la villégiature et la qualité de la pêche, l'accès au territoire durant les travaux et les retombées économiques.

Suite à la troisième table ronde, Hydro-Québec a mis sur pied des rencontres d'information sous forme de consultation. Au total quatre (4) rencontres ont eu lieu rassemblant une trentaine d'organismes et plus de soixante villégiateurs qui ont été consultés par le promoteur entre juin et novembre 2000.

De nombreuses décisions ont donc été prises en accord avec les principaux concernés, afin de réduire les impacts potentiels sur le milieu naturel et humain, grâce à la mise en place des mesures d'atténuation proposé par le milieu.

De plus, les quatre journées d'audiences publiques tenues sur le projet Toulnostouc du 29 janvier au 1^{er} février 2001 à Baie-Comeau, ont permis à la population, ainsi qu'aux intervenants de divers milieux, de bien cerner les enjeux économiques et environnementaux du projet et de mieux connaître les mesures d'atténuation et de valorisation proposées par Hydro-Québec.

² Ibid, p.40

Nous sommes conscients qu'il faut trouver le juste équilibre entre la réalisation du projet, porteur de retombées économiques régionales et la préservation de l'environnement. Bien que le projet proposé perturbe l'environnement, nous considérons que l'expérience et l'expertise d'Hydro-Québec ainsi que les éclaircissements apportés lors des audiences, permettent de croire que les impacts négatifs seront atténués et que la mise en place des mesures d'atténuation vont réduire, voir même éliminer totalement ces dits impacts.

À ce sujet, nous nous permettons de relater les principaux impacts du projet accompagné des mesures d'atténuation retenues dans les divers tableau introduits en annexe 1. Pour chacune des composantes du milieu, vous retrouverez les sources d'impact liées aux phases de construction et d'exploitation du projet, une brève description de l'impact, les mesures d'atténuation particulières à appliquer, ainsi qu'une évaluation faite par Hydro-Québec des impacts résiduels, c'est-à-dire ceux qui subsisteront après l'application des mesures d'atténuation.

Après avoir pris connaissance de ces informations, nous avons constaté que les impacts résiduels négatifs sont, pour la plupart mineurs. Il va s'en dire que nous aurions préférés qu'il n'y ait aucun impact résiduel négatif suite aux phases de construction et d'exploitation, mais nous sommes conscients qu'Hydro-Québec a mis toutes les ressources et les efforts en œuvre, afin de minimiser les effets négatifs sur l'environnement.

Selon nous, bien que le projet engendre des impacts sur le milieu naturel, nous croyons que les mesures d'atténuation présentées sont convenables et que la faiblesse des impacts résiduels négatifs qui demeurent ne peuvent freiner le projet présenté par le promoteur.

Le projet Toulnostouc et la relance de la MRC

La MRC Manicouagan a été interpellée dans le cadre de ces audiences publiques concernant le projet de la rivière Toulnostouc, en regard de son implication lors de la signature d'une entente avec Hydro-Québec. Cet accord a principalement pour objet de constituer un fonds de développement à caractère culturel, social, environnemental ou économique dans la région Manicouagan. De plus, ce fonds régional sera contrôlé, géré et administré exclusivement par la MRC Manicouagan ou par une entité juridique créée et contrôlée par la MRC Manicouagan et sera utilisée uniquement aux fins d'assurer le financement de projets admissibles dûment approuvés par résolution par la MRC Manicouagan.

Ce fonds représente un montant de 13,2 millions de dollars, versé lors de l'adoption du décret d'autorisation des travaux (2^e décret) et selon certaines conditions. Les contributions versées dans le cadre de la présente entente libèrent Hydro-Québec de toute obligation relativement à un programme de mise en valeur intégré (PMVI) en regard du projet Toulnostouc, incluant la ligne de transport, de la centrale au poste Manicouagan ou Micoua. De plus, cette entente est résiliée de plein droit si au plus tard le 31 décembre 2002, les conditions préalables ne sont pas réalisées.

Les conditions préalables sont les suivantes :

- a) Le conseil d'administration de Hydro-Québec a approuvé l'entente.
- b) La MRC Manicouagan a approuvé l'entente.
- c) Les certificats d'autorisation à l'égard des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons ont été émis et les travaux de construction relativement à chacun de ces projets ont débuté.

- d) Le certificat d'autorisation est émis à l'égard du projet Tounustouc permettant de procéder à sa construction et à son exploitation à des conditions et un échéancier qui sont acceptables à Hydro-Québec, celle-ci agissant de manière raisonnable.

C'est en vertu du contenu de cette entente que le conseil des maires de la MRC Manicouagan a jugé opportun de signer un accord avec Hydro-Québec pour la constitution de ce fonds de développement régional, compte tenu du contexte socioéconomique et politique de la région de la Côte-Nord et particulièrement de la région d'appartenance de la région.

La signature de cette entente représente pour le Conseil de la MRC Manicouagan le résultat d'une longue démarche auprès des instances gouvernementales et de Hydro-Québec, afin que la région de Manicouagan profite directement des retombées économiques d'un tel projet. En effet, depuis plusieurs années, la MRC de Manicouagan a fait des représentations auprès des instances gouvernementales dans le but d'obtenir des redevances sur l'exploitation de ses ressources naturelles, afin de favoriser le développement harmonieux de l'ensemble de ses ressources et du territoire. Cette notion de mise en valeur et d'exploitation des ressources naturelles est fondamentale car elle est la raison d'être de milliers d'individus qui vivent en région et qui fournissent au Québec de base une importante quantité de matière première, sans pour autant pouvoir en bénéficier pleinement.

Ainsi, les objectifs retenus par la MRC Manicouagan visent à améliorer la qualité de vie des citoyens de notre région.

Le projet Toulnostouc et le rassemblement des communautés

Ce projet a aussi des vertus de rassemblement, puisque dès les premières annonces, on a ressenti une forte volonté à établir et créer des liens d'affaires et communautaires entre les Montagnais de Betsiamites et les gens d'affaires de la MRC Manicouagan. D'ailleurs à ce sujet, un programme d'activités spéciales est mis sur pied et vise à maintenir une communication entre les autochtones et les gens d'affaires du grand Baie-Comeau. Il s'agit selon nous, d'un pas immense permettant le développement des liens d'affaires entre deux entités voisines, chose, quasi inexistante auparavant.

L'entente de Pesamit signée le 21 juin 1999 établit un objectif d'embauche de 12.5 % pour les Montagnais de Betsiamites. De plus, l'entente prévoit octroyer des contrats aux entreprises autochtones fixé à 10 % de la valeur totale des coûts reliés au projet, qui représentent environ 35 millions de dollars. Ces objectifs pourront être atteints seulement si les deux communautés travaillent main dans la main. En effet, les entrepreneurs de Baie-Comeau pourront embaucher la main-d'œuvre Montagnaise disponible, ce qui aura pour effet d'atteindre le résultat d'embauche l'objectif d'emploi fixé au préalable par les signataires de l'entente Pesamit, et par le fait même, de spécialiser la main-d'œuvre autochtone. Dans un deuxième temps, la communauté d'affaires de la région pourra mettre certaines spécialités à la disposition des Entreprises Pesamiu Inuts inc. de Betsiamites pour permettre à ces derniers d'accéder à la part des contrats leur étant réservés.

Le projet Tounustouc et les retombées économiques

Un projet aussi important que celui de la Tounustouc permettra à la région de reprendre son souffle. À cet effet, différentes mesures d'optimisation des retombées économiques régionales ont été instaurées afin d'atténuer le problème d'exode des argents vers les villes centres lors de la mise en chantier du projet Sainte-Marguerite 3. Nous sommes heureux de constater que des mesures similaires seront présentes, lors du chantier Tounustouc.

Ces mesures d'atténuation seront observées par le Comité des retombées économiques qui est formé par des organismes du milieu et Hydro-Québec. Ce comité a été formé en décembre 2000. Voici comment sont répartis les sièges ; un représentant des travailleurs de la construction, un représentant de la MRC Caniapiscau, un de la MRC de la Minganie, un du Conseil de bande de Betsiamites, un du Conseil de bande de Uashat, un du CRD de la Côte-Nord, un de la MRC de la Haute-Côte Nord, trois représentants de la MRC des Sept-Rivières et quatre représentants de la MRC Manicouagan. Ces personnes invitées auront pour mission de voir à maximiser les retombées économiques régionales du projet.

Le morcellement est réclamé par les intervenants régionaux, puisqu'il s'agit d'une mesure où les lots de travail sont morcelés en contrats plus modestes favorisant ainsi l'octroi de contrats à des entrepreneurs généraux régionaux.

Nous sommes conscients, que cette mesure peut engendrer des coûts supplémentaires à la société d'État en frais de gestion et c'est pourquoi nous réclamons uniquement cette mesure dans des secteurs d'activités restreints comme par exemple en génie civil où bons nombres d'entrepreneurs généraux ont la capacité d'être maîtres-d'œuvre à condition de morceler les segments offerts.

Nous accueillons avec joie la clause incitative de remboursement de sous-traitance régionale qui favorise la maximisation des retombées économiques

régionales. Ainsi, les entrepreneurs généraux permettront aux sous-traitants locaux de tirer, eux aussi, leur épingle du jeu, à condition de garder l'œil ouvert face à la création de fausses entreprises régionales, expériences relatées durant les travaux de SM-3. Nous espérons ne pas voir cette tendance s'accroître au cours du projet Toulousteuc et nous demandons à Hydro-Québec de porter une attention particulière à ce problème.

En plus des mesures ci-haut mentionnées, Hydro-Québec lance à l'occasion des appels d'offres restreints à la Côte-Nord, certains appels d'offres sur invitation et met sur pied des politiques d'achat régional qui, nous l'espérons, permettra aux gens d'affaires locaux de maximiser les retombées économiques pour leurs entreprises. Après tout, c'est près de 200 millions de dollars en retombées économiques directes auquel la région aura droit.

Grâce à l'expérience acquise au cours des sept dernières années de construction du barrage de SM-3, nous espérons, en tant qu'organismes économiques, que les entreprises situées sur le territoire de la MRC Manicouagan puissent jouir de retombées économiques égales ou supérieures à celles encaissées par les gens d'affaires de Sept-Îles et les environs lors de la construction de SM-3.

Le Plan de relance

La MRC Manicouagan a connu au cours des 50 dernières années une relative prospérité due principalement à l'importation massive de capitaux, d'expertise et de main-d'œuvre pour la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. Les acteurs principaux de cette croissance ont été Hydro-Québec pour la construction des grands barrages sur les rivières Manicouagan et Outardes, Quebec North Shore (maintenant propriété d'Abitibi-Consolidated) pour une usine de papier et une scierie et, la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée, pour l'aménagement d'une importante usine d'aluminium.

Autour de ces grandes entreprises s'est développée une industrie régionale axée principalement sur les services et la sous-traitance, si bien que le développement de la région est demeurée à la remorque de ces chefs de file de l'industrie primaire.

Mais voilà que, depuis cinq ans tout particulièrement, la situation économique est totalement modifiée en raison principalement du contexte de mondialisation des marchés. Pour faire face à cette nouvelle situation, les grandes entreprises ont dû rationaliser leurs opérations, moderniser leurs équipements et centraliser les opérations dans les grands centres, ce qui a entraîné des mises à pied massives. Ajoutons à cela les vagues successives de compressions imposées aux secteurs public et parapublic qui ont amené plusieurs personnes à prendre une retraite prématurée ou à changer d'emploi. Les effets combinés de ces rationalisations et de ces abolitions de postes expliquent pour une large part les quelque 1 300 emplois qui ont été perdus dans notre région, - incluant l'abolition de 400 postes annoncés par Reynolds/Alcoa pour 2001 - ce qui signifie que la région a perdu plus de 7 % de ses emplois disponibles. Les pertes sont majeures, puisque cinq ans plus tôt, en 1996, on évaluait à 18 215 la population active pour la MRC Manicouagan.³

³ Ministère de l'Industrie et du Commerce, Profil économique de la région de la Côte-Nord,

Tous les intervenants politiques et économiques de la MRC Manicouagan sont unanimes : la région vit des années difficiles. C'est une région-ressource dont le développement est sérieusement menacé. Tous les jours, la situation de crise s'accroît : pertes d'emplois, ralentissement des affaires et déclin économique.

Nos jeunes quittent la région pour les études ou pour se trouver un emploi stable et, nos retraités, en grand nombre, préfèrent se rapprocher des grands centres. Cette situation est reflétée par une diminution constante de notre population et a des conséquences directes sur l'économie locale, particulièrement sur le marché immobilier, outre le grand nombre de maisons à vendre dû aux départs de la région, la valeur marchande des immeubles continue de chuter depuis cinq ans.

La population de la région, toujours en croissance jusqu'en 1981, connaît depuis une décroissance sensible. La population qui comptait 37 057 personnes en 1991, n'était plus que de 36 638 en 1998 et de 35 946 en 2001. Pour la Ville de Baie-Comeau, cette variation a été plus significative : la population évaluée à 26 861 en 1981, est passée à 25 554 en 1996 et n'est plus que de 25 050 en 2001. (Tableau I).

Tableau I**PERSPECTIVE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – QUÉBEC, MRC DE MANICOUAGAN, BAIE-COMEAU (1996-2016)**

	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Québec						
Population	7 081 233	7 396 742	7 664 401	7 898 462	8 108 056	8 291 907
Ménages	2 702 157	2 926 491	3 134 761	3 325 015	3 495 379	3 644 198
Pers. mén.	2,62	2,53	2,44	2,38	2,32	2,28
MRC						
Manicouagan						
Population	37 057	36 669	35 946	35 149	34 247	33 211
Ménages	12 877	13 526	14 034	14 433	14 634	14 648
Pers. mén.	2,88	2,71	2,56	2,44	2,34	2,27
Baie-Comeau						
Population	26 012	25 554	25 050	24 495	23 866	23 144
Ménages	9 395	9 645	10 007	10 292	10 435	10 445
Pers. mén.	2,77	2,65	2,50	2,38	2,29	2,22
Évolution						
Population		-458	-504	-555	-629	-722
Ménages		250	362	285	143	10

Source : Institut de la statistique du Québec, perspectives démographiques pour le Québec par MRC.
Statistique Canada, Catalogue 95-186 XPB.

Par ailleurs, la population active (15 ans et plus) à l'emploi pour la collectivité de Baie-Comeau (incluant Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Pointe-Lebel) est passée de 15 700 à 15 200 de novembre 1999 à novembre 2000. Le taux d'activité, pour la même période est passé de 66,5 % à 63,4 %. La réduction du taux de chômage pour la même période, de 10,3 % à 8,4 %, doit être interprétée en tenant compte que bon nombre de personnes ayant perdu leur emploi ont quitté la région (Tableau II).

Tableau II

**CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION POUR CERTAINES VILLES (*NON R.M.R.)
MOYENNE MOBILE DES TROIS DERNIERS MOIS, SE TERMINANT EN NOVEMBRE 2000**

INDICATEURS COLLECTIVITÉ	BAIE-COMEAU		
	Nov. 00	Oct. 00	Nov. 99
Population 15 ans et + ,000	26200	26200	26300
Population active/total ,000	16600	16800	17500
Population active/emploi ,000	15200	15400	15700
Population active/chômage ,000	1400	1400	1800
Population inactive ,000	9500	9300	8800
Taux d'activité %	63,4 %	64,1 %	66,5 %
Taux de chômage %	8,4 %	8,3 %	10,3 %
Rapport emploi/population %	58,0 %	58,8 %	59,7 %

COLLECTIVITÉ DE BAIE-COMEAU : Baie-Comeau, Ragneneau, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes, et Pointe-Label.

Source : Statistique Canada, la population active, BFS 71-001
Bulletin sur le marché du travail – Novembre 2000

Enfin, malgré des atouts stratégiques importants (ressources hydroélectriques, installations portuaires et ferroportuaires), notre région a de plus en plus de mal à concurrencer les autres régions pour attirer de nouvelles grandes entreprises de première transformation, en raison tout particulièrement de son éloignement et du caractère de moins en moins distinctif de ses attraits.

Composition du comité

Au cours de l'été dernier, les leaders régionaux se sont regroupés pour travailler à l'élaboration d'un plan de relance susceptible de redonner un nouveau souffle à l'économie régionale. Les différents éléments descriptifs d'une économie en situation d'urgence ont vite rallié les forces du milieu pour travailler à l'élaboration d'une solution durable à cet état de déclin.

Un comité composé du député de Saguenay, d'élus municipaux, de gens d'affaires et d'autres intervenants économiques, a tenu plusieurs rencontres de travail, afin de définir une stratégie visant à relancer l'économie de la région. Le virage vers une économie axée sur le développement de la PME dans le domaine de 2^e et 3^e transformation et de la nouvelle économie est considéré comme une orientation stratégique prometteuse.

Le projet : le Centre d'actions entrepreneuriales

Les intervenants locaux se proposent de mettre sur pied un Centre d'actions entrepreneuriales, dont la mission serait de susciter et d'orchestrer le développement d'activités de deuxième et de troisième transformation, de promouvoir l'entrepreneuriat et l'économie du savoir en vue de favoriser la diversification de l'économie régionale.

Plusieurs initiatives démontrent que la région est prête à se donner les moyens de mieux contrôler les leviers de son développement économique. Le virage vers la valeur ajoutée et le passage d'une économie industrielle vers une économie qui fait appel aux ressources du haut savoir est déjà bien amorcé.

Le financement du projet

Le Centre d'actions entrepreneuriales sera rattaché au CLD, mais bénéficiera d'un financement spécifique à même les revenus d'un fonds de relance constitué d'une participation gouvernementale et d'une contribution régionale. Les revenus du Centre pourraient provenir d'une contribution gouvernementale équivalant à chaque dollar récolté par le milieu, soit sous forme de revenus d'intérêts d'un fonds local, soit sous forme de rentes ou de subventions. D'autres incitatifs fiscaux pourront être élaborés pour encourager la participation, tant des individus que des entreprises.

Dans ce contexte, il est nécessaire que la contribution gouvernementale annuelle ne soit pas limitée, mais garde plutôt son effet de levier pour susciter et maintenir les contributions régionales.

Par ailleurs, pour assurer la pérennité du projet et son efficacité, nous demandons que les engagements du gouvernement puissent s'étendre sur une période d'au moins 10 ans avec une période d'évaluation après cinq (5) ans.

Les priorités du Centre d'actions entrepreneuriales

En étroite collaboration avec la direction du CLD, le Centre travaillera principalement à susciter et à soutenir l'entrepreneurship et à développer des projets de deuxième et de troisième transformation. Plus de 60 % de son budget devra être consacré à financer des études et des projets susceptibles de diversifier l'économie régionale et de consolider le créneau d'excellence spécifique à la région.

D'autres actions au Plan de relance

L'accélération des décisions pour la réalisation d'investissements publics, dans certains cas prévus depuis plusieurs années fait également partie des avenues de solutions pour redonner vie à notre économie.

Nous prévoyons obtenir les premiers résultats du plan de relance dans 4 ou 5 ans. Le projet de la rivière Toulnostouc vient donc combler cette période transitoire et c'est pourquoi le projet d'aménagement hydroélectrique de la centrale Toulnostouc fait partie des préoccupations des leaders régionaux. Il va sans dire que la réalisation de cet investissement prévu par Hydro-Québec, estimé à 600 millions de dollars et dont nous espérons que les travaux s'amorceront à l'été 2001, représente pour nous une bougie d'allumage à cette prise en main vers la relance d'une économie durable de la région Manicouagan.

Les structures d'accueil et de services

Nous désirons démontrer aux commissaires que l'accueil des travailleurs pourra s'effectuer sans que des fonds publics supplémentaires soient injectés. Les services offerts pourront répondre à la demande des nouveaux arrivants.

La ville de Baie-Comeau comme centre industriel et commercial s'est doté, au cours des années, de l'ensemble des structures de services que l'on peut retrouver dans un centre régional : services de santé et services sociaux, services loisirs, services de formation de tous les niveaux . De plus, la direction régionale de plusieurs ministères est établie à Baie-Comeau, tout comme d'autres organismes publics à vocation régionale : le Conseil régional de développement (CRD), la Régie régionale de la santé et des services sociaux, Unité Régionale Loisirs et Sport de la Côte-Nord, Conseil régionale de la culture de la Côte-Nord, etc.

Au chapitre de la formation, notre région est particulièrement bien pourvue. La commission scolaire de l'Estuaire et le cégep de Baie-Comeau offrent l'ensemble des programmes de la formation initiale et sont spécialisés dans les secteurs professionnels et techniques reliés plus particulièrement au développement des ressources régionales. De plus, l'Université du Québec à Rimouski par son bureau régional de Baie-Comeau, offre des programmes de formation de courte durée et de premier et deuxième cycle. Nos institutions de formation peuvent également répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle ainsi qu'à ceux des entreprises, tant pour la formation initiale que pour la formation sur mesure.

Du côté des établissements de santé et des services sociaux, notre région peut répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins généraux et même spécialisés de la population régionale. Le Centre hospitalier pour sa part, assure des services diagnostiques et thérapeutiques, compte sur les services de médecins sur une base permanente et itinérante. Le CLSC de son côté, offre des services généraux habituellement disponibles dans ce genre d'établissement pour les individus et les familles.

Au chapitre des activités culturelles, sportives et de loisirs, la ville de Baie-Comeau offre une grande variété de services : salle de spectacle, bibliothèque municipale, symposium de peinture, festival du film, centre de ski, sentiers de ski de fond, arénas, tennis intérieurs et extérieurs, curling, piscines, pistes cyclables, club de golf et sentiers de motoneige. Notons aussi que Baie-Comeau est l'hôte d'une équipe qui fait partie de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

La ville de Baie-Comeau bénéficie déjà de toutes les structures d'accueil et de services nécessaires pour desservir une large population. La venue de nouveaux travailleurs et de nouvelles familles ne nécessitera pas de nouveaux investissements publics, mais devrait plutôt permettre une meilleure utilisation des installations existantes.

Les recommandations et la conclusion

Comme nous l'avons démontré d'une manière générale, la Côte-Nord, avec son potentiel hydroélectrique, ses ressources minières et forestières, est l'une des régions-ressources les plus importantes du Québec. Sa structure économique est fragile dû à son type mono industriel, qui est fondamentalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles dont l'électricité, et sur la première transformation du bois et des minerais. Ainsi, elle bénéficie peu des retombées économiques générées par ses ressources, celles-ci étant rapidement exportées vers le centre du Québec ou même vers l'étranger pour subir une deuxième transformation. Par contre, elle supporte seule la totalité des impacts environnementaux. La valeur des expéditions manufacturières de la Côte-Nord, ramenée à la population, est faible. Notre région devra exploiter ses richesses, afin de développer un secteur manufacturier important, moins sensible aux fluctuations des marchés des ressources naturelles.

La Côte-Nord, où le secteur manufacturier reste limité, a une économie fluctuante, connaissant des périodes de forte croissance quand la demande des matières premières qu'elle produit est à la hausse et des dépressions quand cette demande s'écroule.

Aussi, tout en soutenant le projet Toulnostouc dans sa globalité et afin de compenser de manière plus équitable les impacts environnementaux résiduels, la Côte-Nord doit s'attendre à obtenir un meilleur partage des bénéfices économiques que procurera non seulement la construction mais aussi l'exploitation des ouvrages hydroélectriques sur son territoire. Après la réalisation de ce projet, le secteur de la Manicouagan représentera le plus important parc énergétique d'Hydro-Québec. Il serait donc intéressant d'obtenir pour la région ressource, de meilleurs bénéfices, ce qui permettrait de consolider l'économie locale et permettrait peut-être la diversification de sa structure industrielle.

En tant que regroupement d'organismes ayant pour objectif le développement économique de Baie-Comeau et les environs, il serait intéressant de voir Hydro-Québec assumer une responsabilité en matière de développement régional. Un programme, en ce sens, aurait pour objectif d'assurer des retombées économiques comparables en valeur ainsi qu'en durée, à celles des investissements industriels réalisés dans les régions. Il s'agira donc d'une participation réelle à la vie économique régionale à long terme.

Approvisionnement et main-d'oeuvre

En effet, dans le cadre normal de ces opérations d'approvisionnement, Hydro-Québec tente de centraliser de plus en plus ces achats au détriment des fournisseurs locaux. En effet, un fournisseur de Baie-Comeau et des environs sera moins compétitif qu'un concurrent de l'extérieur puisque selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu moyen d'emploi de 1998 était plus élevé de 17 % sur la Côte-Nord que pour l'ensemble du Québec. Ainsi, si l'employeur nord-côtier doit défrayer des salaires plus élevés à ces employés, il devra augmenter ses prix afin de garder une marge de profit similaire à celle de ces concurrents. En centralisant ces achats, Hydro-Québec élimine presque du même coup les fournisseurs de la Côte-Nord. Il en va de même pour la centralisation des opérations de Hydro-Québec. Sans avoir à ce jour le chiffre exact d'emplois perdus dans la région dû à cette centralisation, nous pouvons affirmer que de nombreux emplois (ingénieurs, techniciens et autres), ont été transférés dans les grands centres. Ce sont les régions comme la nôtre qui en souffrent à court et moyen terme. Nous demandons à la Société d'État de redéfinir sa position d'approvisionnement afin de permettre aux fournisseurs locaux de continuer à offrir les biens et services et de revoir ses politiques de centralisation des opérations afin d'éviter l'exode des emplois spécialisés vers les métropoles.

En répondant à ces demandes, Hydro-Québec demeurera un partenaire majeur dans le développement durable des régions comme la nôtre, qui lui a permis de développer un potentiel hydroélectrique, une expertise, un savoir-faire, une capacité d'innovation et ce, tout en se bâtissant une renommée internationale.

Recherche et développement

Hydro-Québec pourrait aussi se doter d'un programme de développement régional affectant les volets suivants:

Un volet de recherche et développement qui permettrait de décentraliser ses activités de recherche et de développement ou de créer un volet régional en profitant des particularités de chaque région. Ce volet pourrait s'organiser autour du thème suivant :

- Création d'un département de recherche et développement spécialisé aux travaux hydroélectriques.

Ainsi la région pourrait contrer son problème d'exode des cerveaux auquel elle fait face depuis plusieurs années. On pourrait penser à créer par exemple, un centre de recherche spécialisé. En complémentarité avec ce centre, nos institutions d'enseignements pourront développer un créneau et fournir à Hydro-Québec ses spécialistes de demain.

Mesure d'atténuation économique

Le volet économique quant à lui, permettra d'accentuer la politique d'achat local et régional dans le cas du projet Toulnostouc. Ainsi, connaissant la clause incitative de sous-traitance, les entreprises locales pourront trouver leur compte lors de la construction proprement dite de la centrale. Il s'agit d'une mesure développée au projet SM-3 en collaboration avec les dirigeants d'Hydro-Québec

et le Comité régional des retombées économiques qui vise à favoriser les entreprises locales.

Malgré cette belle disposition, il ne faut pas laisser pour compte les entrepreneurs généraux locaux qui eux, ne peuvent soumissionner sur des contrats substantiels. C'est pour cette raison que nous demandons aux décideurs d'Hydro-Québec de remettre sur pied le morcellement des contrats afin de donner la chance aux entrepreneurs locaux de remplir les appels d'offres. Ces demandes seront renouvelées lors des futures rencontres entre les dirigeants d'Hydro-Québec et le Comité des retombées économiques.

Développement du secteur manufacturier

Finalement, Hydro-Québec pourrait se faire partenaire du développement des régions où le secteur manufacturier (moins sensibles aux fluctuations des marchés) connaît un retard de développement.

- Ainsi en attirant ces entreprises sur le territoire même de la ressource, Hydro-Québec pourrait éviter des pertes d'énergie (pertes qui surviennent durant le transport) tout en vendant son produit.
- On s'assurerait de développer de façon durable la région-ressource et cela permettra d'accroître et de maintenir, la main-d'œuvre spécialisée. Bref, recycler l'économie de la région et de développer les régions périphériques.
- De plus, en attirant ces entreprises, Hydro-Québec pourrait diminuer le nombre de lignes de transport nécessaire, ce qui aura pour effet de sauver l'usage des territoires tout en sauvegardant le décor fabuleux que nous offre le Québec.
- Ainsi, de façon indirect, Hydro-Québec faciliterait l'attraction touristique en préservant la beauté naturelle du territoire.

Tourisme

Hydro-Québec devrait aussi continuer à agir, de façon aussi importante, à titre de partenaire touristique régional dans le but de faire connaître la région-ressource à l'extérieur de son territoire, permettant la mise en place d'une structure intégrée pour son développement et ce, de façon directe.

Finalement, par la voix des élus et des présidents d'organismes que nous représentons, nous vous répétons l'appui des gens du milieu pour le projet Toulnostouc puisqu'il représente un apport important à l'économie régionale qui a connu comme nous vous l'avons exposé plus tôt, un ralentissement au cours des dernières années.

La raison pour laquelle nous avons choisi de déposer un mémoire commun, visait à démontrer à quel point le consensus est général dans la population touchée. Les milieux politique et économique ont joint leurs convictions afin de permettre le bien-être des citoyens du Québec et celui des populations que nous représentons.

Nous croyons en l'expertise d'Hydro-Québec qui a fait la démonstration de la nécessité d'un tel projet afin de répondre à la demande d'énergie provenant des industries et de la population du Québec. Les promoteurs ont conçu un projet dans le respect du milieu et de l'environnement, ce que nous saluons. Nous vous avons démontré que ce projet était considéré par les acteurs économiques comme étant nécessaire. En effet, il relancera l'économie locale, il permettra le rapprochement des communautés autochtones et allochtones de la région, sans oublier que la région a la capacité à recevoir les travailleuses et travailleurs qui envahiront le territoire durant les quatre années de construction de la centrale.

Nous vous soumettons respectueusement notre mémoire Mesdames les commissaires et nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à notre document.

Annexe 1

Tableau 1
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Hydraulique et hydrologie	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	<p>Modifications ponctuelles des conditions d'écoulement attribuables à diverses interventions en rivière</p> <p>Dans le secteur du futur réservoir, augmentation de niveau moyenne de 2,5 m par jour pendant le remplissage (de deux à trois semaines)</p>	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	<p>Création d'un plan d'eau de 22 km², dont 17,8 km² de superficie terrestre ennoyée</p> <p>Modification des conditions d'écoulement (transformation d'un écosystème lotique en un écosystème lentique)</p> <p>Diminution du marnage interannuel du lac Sainte-Ann, qui passera de 26 m à 11,75 m</p> <p>Dans le secteur à débit réduit, diminution et stabilisation du débit autour de 3 m³/s (valeur du débit réservé)</p> <p>Dans le secteur à débit modifié, régime transitoire entraînant des fluctuations soudaines et importantes</p>	Aucune	Négatif - Fort	

Tableau 2
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Sensibilité des rives à l'érosion	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	<p>Dans le secteur du futur réservoir, érosion des rives de sensibilité forte</p> <p>Déstabilisation et érosion de certaines rives de sensibilité forte à la sortie de la galerie de dérivation</p>	Protection des rives situées à la sortie de la galerie de dérivation, de l'évacuateur de crues et du canal de fuite par la mise en place d'ouvrages de protection (enrochements) adaptés aux agents et processus en cause	Négatif - Faible
Régime thermique et régime des glaces	Phase de construction			
	Aucun impact			
Régime thermique et régime des glaces	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	<p>Érosion des rives variables suivant les secteurs, leurs caractéristiques et les conditions de débit</p> <p>Érosion des nouvelles rives (65 % d'entre elles de sensibilité forte et moyenne, pour un total de 45 km de rives)</p> <p>Dans le secteur à débit modifié, intensification et accélération de l'ampleur et de la rapidité de la progression de l'érosion; approfondissement du chenal; déplacement d'un important volume de sable vers l'aval; déplacement latéral du lit de la rivière</p>	Mise en place d'ouvrages de stabilisation linéaires (perrés) et d'ouvrages ponctuels; configuration de la sortie du canal de fuite de façon appropriée	Négatif - Fort
Régime thermique et régime des glaces	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	<p>Dans le secteur du futur réservoir, eau plus froide en été et plus chaude en hiver; stratification plus marquée dans les couches profondes du nouveau plan d'eau; stratification thermique en toute saison; thermocline de surface sensible aux vents; thermocline à 20 m sous la surface</p> <p>Dans le secteur à débit réduit, réchauffement de 5 °C de l'eau entre l'évacuateur de crues et le rapide des Crans Serrés; formation d'une couverture de glace</p> <p>Secteur à débit modifié : baisse de 3 à 5 °C de la température de l'eau l'été; perte de la couverture de glace l'hiver</p>	Aucune	Négatif - Fort

Tableau 3
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Qualité de l'eau	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Décomposition de la végétation et de la matière organique Augmentation de la concentration de matières en suspension (hausse de production primaire)	Aucune	Négatif - Moyen
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit; gestion de la centrale	Modification des caractéristiques de l'eau (notamment le pH) en aval de la centrale Taux de renouvellement élevé (11 fois l'an) favorisant la qualité de l'eau du futur plan d'eau	Aucune	Négatif - Moyen
Végétation terrestre	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Déboisement et décapage de près de 500 ha de forêt (peuplements en régénération résineuse et en régénération mixte) Ennoiement de 1 770 ha de végétation terrestre (jeunes forêts en régénération)	Aucune	Négatif - Moyen
	Phase d'exploitation			
		Aucun impact prévu		

Tableau 4
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Végétation riveraine et aquatique	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	<p>Perte de faibles superficies d'habitat riverain aux traversées des cours d'eau</p> <p>Perte de près de 95 ha d'habitat riverain liée à la mise en eau</p>	Valorisation de milieux humides situés en périphérie ou création de milieux humides par endiguement de ruisseau	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation du réservoir; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	<p>Dans le secteur du futur réservoir, faible développement de la végétation riveraine et confinement aux rives offrant des conditions favorables à son établissement (à long terme)</p> <p>Dans le secteur à débit réduit, diminution des superficies d'habitat riverain (à long terme)</p> <p>Dans le secteur à débit modifié, perte de superficies d'habitat riverain, particulièrement dans un des sites les plus riches, juste en aval de la centrale (à long terme)</p>	Valorisation de milieux humides situés en périphérie ou création de milieux humides par endiguement de ruisseau	Négatif - Faible

Tableau 5
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Habitat de l'omble de fontaine	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Érosion et sédimentation attribuables aux interventions directes sur les rives et le lit des cours d'eau Transformation d'un tronçon de 13,7 km de la rivière Toulmoustouc en habitat de type lacustre Accroissement de la turbidité Coupure temporaire du débit durant la mise en eau (surtout dans le tronçon situé en amont du rapide des Crans Serrés)	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Perte nette de 8 km linéaires de tributaires Gain net d'habitat lentique (1 800 ha) et perte nette d'habitat lotique (14 ha) Perte de deux aires de fraie Dans le secteur à débit réduit, modification du régime de température Arrêt de l'apport d'omble de fontaine dévalant du lac Sainte-Anne	Aménagement d'une frayère dans le secteur du futur réservoir; aménagement d'un seuil au kilomètre 60,5; aménagement d'une frayère dans le secteur à débit réduit	Négatif - Faible
Habitat du grand brochet	Phase de construction			
	Mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Coupure temporaire du débit et rétrécissement de l'habitat aquatique (surtout en amont du kilomètre 40) durant le remplissage (de deux à trois semaines)	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
Gestion de la centrale	Augmentation importante du débit au moment de la reproduction Modification des conditions d'habitat dans la rivière Ralentissement de la croissance des brochets dans le secteur à débit modifié	Aucune	Négatif - Moyen	

Tableau 6
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Population ictyenne	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Gain en production après quelques années Possibilité de dominance du meunier au détriment de l'omble de fontaine Augmentation de la teneur en mercure dans la chair des poissons	Mise en œuvre d'un programme de gestion du risque lié au mercure Suivi de la teneur en mercure dans la chair des poissons	Négatif - Faible
Grande faune	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Perte d'habitat de plus ou moins bonne qualité Risque de mortalité de quelques individus	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Perte de 17,8 km ² de milieu terrestre plus ou moins intéressant pour l'original (à moyen terme, cette perte sera partiellement compensée par le reboisement ou la végétalisation des rives exondées dans le secteur à débit réduit) Légère réduction de la capacité de support du milieu pour l'original	Aucune	Négatif - Moyen
Petite faune	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Perte d'habitat Noyade des individus les moins mobiles Déplacement de certaines espèces comme le vison d'Amérique et la loutre de rivière	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Ennoiement de 17,8 km ² de milieu terrestre plus ou moins intéressant pour les principales espèces présentes (à moyen terme, cette perte sera partiellement compensée par le reboisement ou la végétalisation des rives exondées dans le secteur à débit réduit)	Aucune	Négatif - Moyen

Tableau 7
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Castor	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Déplacement des colonies de castors Augmentation des risques de prédation Risque de mortalité chez les jeunes	Coupes visant à favoriser la régénération en essences feuillues sur certains tributaires du nouveau plan d'eau	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation du réservoir; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Déplacement de colonies de castor vers des endroits plus propices (surtout celles se trouvant entre les kilomètres 53,8 et 41,8 de la rivière) Accroissement du taux de mortalité en raison d'une prédation accrue	Aucune	Négatif - Faible
Espèces fauniques rares	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Déplacement des individus en dehors des zones touchées Dans le secteur du futur réservoir, mortalité probable – par prédation ou compétition intraspécifique – d'un bon nombre d'individus de petite taille Perte de près de 500 ha d'habitat (peuplements en régénération résineuse et en régénération mixte)	Aucune	Négatif - Moyen
	Phase d'exploitation			
Présence du réservoir; présence de la route d'accès	Perte d'habitat Accroissement de la pression de piégeage (lynx)	Aucune	Négatif - Moyen	

Tableau 8
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
SAuvagine	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Perte d'habitat, particulièrement pour les canards plongeurs nichant en milieu forestier Ennoisement des nids au sol (rivière, ruisseaux et lacs)	Aucune	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; réduction du débit et gestion des crues; gestion de la centrale	Destruction de 95 ha d'habitat riverain servant à la reproduction de la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux aquatiques Dans le secteur à débit réduit, déplacement de l'écotone riverain vers la nouvelle ligne d'eau; colonisation de la beïne par les herbacées, platières et flèches exondées; extension des étendues arbustives dans les milieux mieux drainés Dans le secteur à débit modifié, appauvrissement des habitats riverains jusqu'au kilomètre 40	Installation de nichoirs; mise en valeur de milieux humides situés en périphérie	Négatif - Faible
Rapaces	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Dérangement et perte d'habitat particulièrement pour les espèces nichant en milieu forestier	Aucune	Négatif Faible

Tableau 9
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Économie	Phase de construction			
	Présence des travailleurs; achat de biens et services	Retombées économiques de l'ordre de 211,2 M\$ pour la Côte-Nord Création d'emploi (1 000 années-personnes)	Constitution d'un comité relatif aux retombées économiques Inclusion de clauses contractuelles favorisant la sous-traitance régionale	Positif - Fort
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; gestion de la centrale; présence de la route d'accès	Neuf emplois requis pour l'entretien des ouvrages et des équipements Stimulation du développement du territoire grâce à la présence de nouvelles infrastructures de transport	Aucune	Positif - Moyen
Utilisation du territoire par les Montagnais de Betsiamites	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; présence des travailleurs; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Effet dissuasif sur la fréquentation du territoire Territoire rendu moins attrayant en raison de la circulation et du bruit Disparition d'un site de campement et d'un site de pêche à l'omble de fontaine au pied du barrage du Lac-Sainte-Anne	Aucune	Négatif - Moyen
	Phase d'exploitation			
Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; gestion de la centrale; présence de la route d'accès	Dans le secteur à débit modifié, modification des conditions de navigation et des activités des utilisateurs montagnais (pêche au brochet, piégeage du castor et du vison) Accès plus facile au territoire Conflits d'usage potentiels dus à l'intensification de la fréquentation du bassin de la rivière Tounoustouc par les allochtones	Aucune	Négatif - Moyen	

Tableau 10
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Utilisation par les populations allochtones	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; présence des travailleurs; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	<p>Ennoiement d'une douzaine de chalets et d'un terrain d'aviation</p> <p>Perte d'une zone de pêche sur la rivière Toulnostouc</p> <p>Difficulté d'accéder librement à certaines parties du territoire</p> <p>Baisse possible du nombre de membres de l'AMMI</p> <p>Déneigement de la route d'accès à la centrale</p> <p>Augmentation significative de la circulation sur la route du lac Sainte-Anne</p>	<p>Compensation pour l'acquisition ou le déplacement des chalets situés dans le secteur du futur réservoir et le long de la route d'accès; déplacement du Sentier Trans-Québec n°3; déplacement de la boucle de l'AMMI</p>	Négatif - Faible
	Phase d'exploitation			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; gestion de la centrale; présence de la route d'accès	<p>Dans les secteurs à débit réduit et à débit modifié, baisse de la qualité de la pêche</p> <p>Répercussions positives sur le développement de la villégiature de même que sur les conditions de navigation plus en amont, dans le lac Sainte-Anne</p> <p>Accès au territoire plus facile</p>	<p>Construction d'une rampe de mise à l'eau en amont du barrage de la Toulnostouc</p>	Positif - Faible

Tableau 11
Bilan des impacts et des mesures d'atténuation particulières (suite)

Élément du milieu	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation particulière	Impact résiduel
Exploitation forestière	Phase de construction			
	Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Perte de 24 km de chemins forestiers Perte de possibilité de coupe (3 285 m ³ /année)	Récupération de 4 240 m ³ de bois marchand; travaux de plantation sur une superficie de 1 750 ha); déplacement du chemin menant à la digue sud-est et remise en état des chemins forestiers situés en rive droite, entre le barrage du Lac-Sainte-Anne et le pont du kilomètre 92; compensation pour les plantations perdues; compensation pour le déplacement des parcelles-échantillons permanentes	Aucun
	Phase d'exploitation			
		Aucun impact prévu		
Archéologie	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Ennoiement et destruction des sites archéologiques	Inventaires et fouilles archéologiques	Aucun
	Phase d'exploitation			
		Aucun impact prévu		
Paysage	Phase de construction			
	Construction des infrastructures et des ouvrages; mise en eau de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne	Transformation du paysage naturel, notamment en raison du déboisement et du déchargement des déblais	Aucune	Négatif - Moyen
	Phase d'exploitation			
Présence et exploitation de la nouvelle portion du lac Sainte-Anne; gestion de la centrale; présence de la route d'accès	Introduction d'éléments anthropiques dans la composition du paysage Transformation significative dans le secteur à débit réduit (notamment entre les kilomètres 67,5 et 58)	Utilisation de teintes naturelles s'harmonisant avec le paysage pour la centrale et les équipements connexes Aménagement d'aires d'observation pour mettre en valeur les infrastructures hydroélectriques	Négatif - Faible	